

BIBLIOTHÈQUES D'ÉCOLE

La Direction des Écoles a diffusé les résultats de son enquête relative aux "bibliothèques d'école" organisée début 1996. Cette enquête adressée à toutes les écoles publiques de France visait "à recenser avec exactitude la situation de chaque école pour permettre de définir les orientations en matière de maîtrise de la langue en fonction d'une meilleure connaissance de la réalité du terrain" pour reprendre les termes du préambule au questionnaire.

7 000 réponses ont été enregistrées et 6 270 utilisables, ce qui représente 11,2% des écoles. Selon les responsables de l'enquête, les données saisies correspondant et à la répartition géographique (ville, campagne) des écoles et au pourcentage des maternelles par rapport aux primaires et aux élémentaires, l'effet des grands nombres joue et les résultats sont statistiquement transposables à l'ensemble des écoles.

Voilà donc un état de la situation des bibliothèques d'écoles en France en 1996. Ces termes de "bibliothèque d'école" utilisés pour cette enquête (et de plus en plus dans d'autres circonstances) plutôt que Bibliothèque Centre Documentaire, peut étonner. On verra plus loin l'explication qui en est donnée par les rapporteurs de l'enquête.

Le rapport et ses annexes sont évidemment truffés de chiffres, de tableaux, d'histogrammes qu'il n'est pas question de reproduire ici. Nous nous limiterons à quelques informations intéressantes.

La progression du nombre de bibliothèques, par exemple. 213 sont ouvertes avant 1970... mais en 1980, on en crée 5 fois plus qu'en 1979 ; en 1985 on en est à plus du double de 1980 et depuis 1989 un tel accroissement se maintient avec un "pic" en 1990.

Le fonds. Le nombre d'ouvrages de fiction est le double de celui des documentaires qui est le double des BT/BTJ mais la majorité des bibliothèques a moins de 5 ouvrages de fiction par élève. Peu de bibliothèques ont une vocation de médiathèque du fait de leur sous-équipement audiovisuel et informatique (50% n'ont aucun logiciel).

Le fonds est regroupé en un seul local dans 81,4% des établissements et l'existence d'une bibliothèque centrale n'a pas supprimé les "coins lecture" puisque 86,63% des écoles disent que leurs classes en sont malgré tout dotées. Commentaire des rapporteurs : "*Il serait dangereux (sic) de dire que l'installation d'une BCD nécessite la suppression de ces coins car alors bien peu de bibliothèques pourraient être considérées comme des BCD*" !

L'accès. Si 64,8% des écoles disent permettre un accès libre et individuel (pendant la classe ou la récréation et peu à d'autres périodes) dans 76,63% des cas la fréquentation n'en est pas moins de type "classe entière" une fois par semaine.

La gestion des prêts n'est assurée par les élèves que dans 17,4% des écoles et celles qui ont un comité de gestion sont minoritaires. En revanche, dans 89,8% des écoles, les bibliothèques servent "*d'appui aux activités de classe*". Outil pour l'enfant ou pour l'enseignant ?

Les activités. La recherche documentaire (19,3%) puis l'heure du conte (15,5%) et l'initiation au fonctionnement de la bibliothèque (15,3%) sont parmi les activités les plus citées et le partenariat est souvent une réalité puisque c'est majoritairement que d'autres personnes (des parents le plus souvent) participent aux activités.

Effets de la bibliothèque. Dans 37,9% des établissements, c'est l'équipe pédagogique qui s'occupe principalement de la bibliothèque avant le directeur seul (24,5%), les parents (10,6%), un enseignant non-déchargé (9,2%) un bénévole ou un enseignant déchargé (2%). La bibliothèque quand elle est l'affaire des enseignants est celle de l'équipe ou du directeur et rarement d'un collègue qui se "spécialise".

Néanmoins, dans une école sur 10 seulement l'existence de la bibliothèque a induit le travail en équipe. La première modification (20,4%) "*un rapport différent des enfants au livre et à la lecture*" concerne les élèves et la suivante (12,4%) "*une conception différente de la lecture et de l'écriture*" les enseignants.

La bibliothèque centrale dans les écoles est donc devenue une réalité. Des activités nombreuses et spécifiques, une influence sur les conceptions de la lecture et sans doute les pratiques des enseignants mais aussi sur la vie des élèves sont à inscrire à leur crédit. C'est ce que notent dans leur conclusion les rapporteurs de l'enquête qui s'interrogent sur la question " de savoir à partir de quand une bibliothèque peut mériter le titre de BCD ". La question est en effet intéressante dans la mesure où elle sous-entend que le concept de BCD tel que l'avaient défini ses "inventeurs" (suivez mon regard !) est maintenant repris dans un document officiel malgré les critiques d'irréalisme et d'utopie dont il a été longtemps l'objet. Qu'on en juge par les critères de "classement" des bibliothèques qui termine le rapport de la Direction des Écoles et que nous trouvons intéressant de reproduire intégralement :

"Trois niveaux peuvent néanmoins être distingués dont seuls les deux premiers répondent à la définition d'une BCD :

- la BCD "haut de gamme" : c'est la bibliothèque tout à la fois spacieuse, riche en ouvrages de toutes sortes, parfaitement organisée du point de vue du prêt, jouant un rôle de médiathèque, disposant d'un fichier informatisé, ouverte en dehors du temps scolaire, gérée par un comité représentatif, permettant un accès très libre, offrant des activités multiples et variées, ayant un effet bénéfique mesurable sur l'organisation pédagogique et les résultats des élèves.

- la BCD de qualité : c'est la bibliothèque qui répond à un certain nombre des caractéristiques analysées dans l'enquête mais c'est aussi un projet qui peut continuer à s'enrichir et se perfectionner. L'enquête montre que certains ont pu réaliser ce qui semblait impossible à d'autres. Cela doit représenter une incitation et un encouragement à persévérer dans l'amélioration des autres critères.

- la bibliothèque simple : c'est un lieu dans l'école ou dans une classe où sont rassemblés des livres que peuvent utiliser des élèves en accès libre ou en ayant recours au prêt."

N'a pas forcément une BCD qui dit en avoir une aux yeux du Ministère.... qui ajoute malgré tout que "*dans 98% des écoles, l'existence de la bibliothèque a induit au moins une modification dans les pratiques des maîtres et de l'élève*" et que "*près de la moitié répondent à au moins 4 items sur les 6 qui caractérisent ce que l'enfant vient faire à la bibliothèque.*"

Sans commentaires ! En 1982/83, nous disions qu"*une école avec une BCD ne doit pas être la même école augmentée d'une bibliothèque mais une autre école !*" Ce qui nous avait valu d'être écartés de toutes les instances chargées d'accompagner la création de BCD dans les écoles maternelles et élémentaires.

Michel Violet